

CONSEIL COMMUNAL D'ETUY
Du 20 juin 2022 à 19h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, à la boursière Mme Ciampi et à la secrétaire Mme Gantin, le président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. 5 membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2022
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal No 02/2022 relatif à la gestion et aux comptes 2021
6. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie
7. Rapport du président
8. Rapport du syndic
9. Nomination du président
10. Nomination des vice-présidents
11. Nomination des scrutateurs
12. Nomination des scrutateurs suppléants
13. Nomination de la Commission de gestion
14. Nomination d'un membre à la Commission de recours
15. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel :

45 Conseillers participent à la séance, 5 excusés, 2 arrivées tardives (1 juste après l'appel, l'autre au point 13). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 04 avril 2022 :

Le président rappelle que les attaques personnelles, comme il a pu être entendu lors des débats de la séance précédente, ne sont pas les bienvenues au sein de ce Conseil et demande à chacun de s'en abstenir.

Pas de correction demandée sur le procès-verbal de la séance du 04 avril 2022.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil :

- M. L. Magnollay – président :

Les résultats des élections du 15 mai 2022 sont passés en revue : taux de participation communal faible : environ 40% des votants inscrits. Les 3 objets ont été approuvés à Etoy avec respectivement objet 1 : 75.8%, objet 2 : 85%, objet 3 : 74.5% de oui. Le président remercie le Bureau et toutes les personnes qui ont participé au dépouillement dont l'engagement et l'efficacité ont débouché sur de longues pause-café. Si les citoyens ne se mobilisent pas plus, nous pourrions diminuer les heures de travail ou l'effectif. Si je le dis c'est pour vous motiver à faire partie du Bureau, la tâche n'est pas si lourde et l'équipe fort sympathique.

Il nous a été demandé de faire le suivi des propositions individuelles. Notre secrétaire a passé des heures dans les archives de ces 20 dernières années. Je pense que ce travail est trop fastidieux par rapport à l'exploitation que nous pourrions en avoir. Si nous avons oublié nos propositions c'est qu'elles ne devaient pas être vitales. S'il s'agit de propositions plus importantes, il est plus judicieux de déposer une interpellation, une motion ou un postulat. Notre secrétaire va donc tenir un registre sur les 5 dernières années uniquement comme point de départ et le tiendra à jour si vous êtes d'accord bien entendu.

Petit rappel pour les Commissions, il vous faut encore rendre vos fiches de présence à la secrétaire pour le calcul des jetons de présence de l'année, je vous prie de la faire avant la fin du mois.

J'excuse la présence de M. C. Viquerat absent ce soir pour raison de maladie.

Rappel des prochaines séances de Conseil à l'affichage.

Séances CC 2022	Remise des rapports	Commentaires
28 février – 20h	16 février	<u>Annulé</u>
04 avril – 20h	23 mars	
09 mai – 20h	27 avril	<u>Annulé</u>
20 juin – 19h	8 juin	Repas de fin d'année
12 septembre – 20h	31 août	
31 octobre – 20h	19 octobre	
12 décembre – 19h	30 novembre	

Votations 2022 : 13 février // 20 mars (Election au Grand Conseil et 1er tour Conseil d'Etat) // 10 avril (2ème tour Conseil d'Etat) // 15 mai // **25 septembre** // 27 novembre

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J.-M. Fernandez :

M. J.-M. Schlaeppli a été élu au Codir de la protection civile de notre district ce matin.

b) M. J.-M. Schlaeppi :**Urbanisme et construction :**

Concernant le PACom, le cahier des charges a été finalisé par notre bureau d'étude et a été envoyé à trois bureaux d'urbanisme choisis au préalable par la Municipalité. En l'occurrence il s'agit des entreprises suivantes :

Aba Partenaires à Lausanne

Fehlmann Architectes à Morges

Plarel architectes et urbanistes associés à Lausanne

Le délai de remise des offres a été fixé au 15 septembre.

Police des constructions :**Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :**

- Parcelles 1612, 1579 et 1615, chemin Sous la Ville, construction de 6 villas jumelles avec garages et piscines. Fractionnement parcellaire selon projet du géomètre, Maisons du Léman SA, Ch. du Pavillon 5 – 1218 Grand-Saconnex.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 1346, chemin du Clos Devant 23, M. Farid Assaf, remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur
- Parcelle 787, route d'Allaman 39 , Mme et M. Carmen et Raymond Storz, installation d'une pompe à chaleur air/eau + panneaux solaires thermiques,
- Parcelle 1601, Bas-du-Rossé 23, Mme et M. Christine et Anis Triki , installation d'un SPA hors sol avec PAC,
- Parcelle 807, chemin Pra-Riondet 11, Mme et M. Marianne et Philippe Oechslin, installation d'une pergola non fermée,
- Parcelle 718, route du Stand 3. Mme et M. Jennifer et Florian Kirchhofer, aménagements extérieurs.

SIS Morget :

Les statuts du SIS Morget ne correspondaient plus à la loi sur les communes. En effet un plafond d'endettement doit être inscrit dans les statuts des associations intercommunales. Pour ce faire le processus suivant a été déterminé par le canton et son service juridique. Le Codir réalise un projet de modification des statuts incluant ce plafond d'endettement. Ce projet est soumis à une commission consultative de chaque Conseil des 24 communes qui regroupent l'association. Ces commissions rapportent directement aux Municipalités. Pour Etoy ce rapport, avec des remarques, mais positif a été renvoyé au Codir, qui traite actuellement les 23 autres rapports des Commissions consultatives. Si celles-ci sont toutes positives, un préavis sera préparé par le Codir. Si certaines Commissions rapportent négativement, le Codir organisera des tours de négociations afin d'arriver tous aux mêmes conclusions. Une fois cette modification validée, elle sera présentée à l'assemblée de l'association intercommunale du SIS Morget pour approbation et, si tout se passe bien, présenté par la suite par un préavis à chaque Conseil communal de l'association qui ne pourra alors dire que : oui ou non. D'une simplicité

5. Préavis municipal No 02/2022 relatif à la gestion et aux comptes 2021 :

- M. L. Magnollay – président : Je remercie la Municipalité et la boursière Mme Ciampi pour leur préavis et l'annexe. Les explications sur les comptes sont accessibles à tous même ceux qui n'aiment et pas les chiffres il me semble.

- M. F. Blanc rapporteur de la Commission de gestion (composée de la présidente Mme I. Golay, et de M. F. Blanc, M. T. Jakob, M. G. Laville, M. P. Lüthi, et M. R. Roussel) lit les conclusions du rapport, qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

- M. C. Furer : Page 11, il y a un tableau qui résume les lois et infractions 2020 – 2021. Je n'ai pas compris comment les sommes sont faites dans ce dernier car à plusieurs endroits elles ne correspondent pas aux lignes suivantes dans le détail.

- M. J.-M. Schlaeppli : Les valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées car non significatives. Tout n'est pas mis. Il reste des articles qui ne sont pas spécifiés là-dedans, ni détaillés.

- M. C. Furer : Y a-t-il une raison au fait que ces cas ne soient pas détaillés ?

- M. J.-M. Schlaeppli : On n'a pas ce genre d'information.

Page 32 :

- M. C. Furer : Commentaire au point 181 de la mobilité : il est indiqué qu'il y aura un bilan de l'utilisation des deux voitures Mobility dans le rapport or je ne l'ai pas vu.

- Mme. T. Séverin : Je pense qu'effectivement cela devrait être intégré et que l'oubli vient des différentes versions sur lesquelles nous avons travaillé en parallèle. Je vous propose de vous le transmettre ces prochains jours.

Page 33 :

- M. C. Furer : Point 23.3801, réserves pour travaux futurs. Y a-t-il des travaux futurs déjà envisagés ou s'agit-il de réserves d'ordre général ?

- M. J. Fernandez – syndic : On met chaque fois des réserves pour travaux futurs, cela peut être pour la salle triple comme pour d'autres nouveautés qu'on pourrait avoir.

- M. G. Biondi-Morra : Page 103, sur l'excédent de recettes : comment se fait-il qu'on ait eu des recettes plus importantes cette année ?

- M. J. Fernandez – syndic : Nous avons eu des rentrées fiscales plus importantes que prévues notamment de la part des personnes morales en raison de mutations et autres. Nous avons donc un excellent résultat à ce niveau-là. Il y a un commentaire sur la fin de préavis là-dessus, il s'agit d'impôts conjoncturels. Il n'y a rien de récurrent là-dedans. Nous avons contacté certaines entreprises pour évaluer leurs résultats au préalable.

Page 35 :

- M. G. Biondi-Morra : Question sur les amortissements supplémentaires sur le patrimoine administratif, est-ce que c'est lié à la salle triple ?

- M. J. Fernandez – syndic : Il s'agit des amortissements pour les Écureuils comme prévu dans le préavis initial.

Page 40 :

- M. C. FÜRER : Sur le point 81.3521, les frais d'exploitation de la station des Pontets. Quelle est la raison de la diminution par rapport à l'année passée ?

- M. R. CORTHAY : Je ne sais pas si vous vous rappelez le climat de l'année passée, bien différent de cette année, nous avons donc bien moins pompé.

Page 43 :

- M. G. BIONDI-MORRA : Une question sur les dettes à court terme. Il y a CHF 2'000'000.- de dettes de cette catégorie en plus, de quoi s'agit-il ?

- M. J. FERNANDEZ – syndic : Il s'agit de la salle multifonctions.

- M. G. BIONDI-MORRA : Pourquoi prendre une dette à court terme pour la salle triple ?

- M. J. FERNANDEZ – syndic : À l'époque quand on a emprunté, les intérêts étaient négatifs, du coup il était judicieux de choisir cette option qui rapportait.

Page 46 :

- M. G. BIONDI-MORRA : Je comprends qu'il a été particulièrement difficile de faire des prévisions en raison des éléments actuels des recettes et charges. Au niveau des charges cantonales, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être prévu ou est-ce si sporadique ?

- Mme. I. CIAMPI - boursière : Le remboursement des charges cantonales page 45, point 35, est lié aux impôts. On est en général prudents dans le budget, on contacte les entreprises, on leur demande des prévisions et on regarde. Après il peut se passer plein de choses dans une année, comme des transactions immobilières, des rattrapages, des décalages dans les taxations...bref il est extrêmement difficile de budgéter les impôts. Plus le point d'impôt est élevé, plus on reverse au Canton. C'est aussi difficile de faire des prévisions fiables pour la péréquation que pour les impôts. Sachez que ce que nous avons dans le budget et dans les comptes est lié aux impôts.

Votations

- D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2021, ainsi que le bilan, tels que présenté ;

Adopté à l'unanimité.

- D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière ;

Adopté à l'unanimité.

- De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Adopté à l'unanimité.

- M. L. MAGNOLLAY – président remercie la Municipalité pour la bonne gestion de la Commune.

6. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie :

- M. L. Magnollay – président : Vous avez pu prendre connaissance du rapport des délégués à l'ASSAGIE car il faisait partie intégrante des documents de préparation pour la séance de ce soir, je vais donc procéder comme l'année précédente et dispenser les délégués de sa lecture tout en leur laissant la parole pour ajouter des points jugés essentiels si besoin.

- M. G. Biondi-Morra : Je voudrais tout d'abord faire un commentaire général sur l'ASSAGIE que je trouve très bien gérée. Ils ont une très bonne maîtrise des coûts, ils ont réussi à bien les réduire. Je vous dois des excuses car le compte de résultats mis dans le rapport est celui de 2020, je vais donc vous faire parvenir un rapport mis à jour rapidement.

- M. L. Magnollay – président : Je remercie la délégation composée pour rappel de M. G. Biondi-Morra, de Mme L. Jobin, et de Mme E. Glauser en tant que suppléante.

7. Rapport du président :

- M. L. Magnollay – président : Durant cette première année de la législature nous nous sommes réunis à 6 reprises. Nous nous sommes penchés sur les traditionnels préavis de début de législature comprenant les compétences municipales à la Municipalité et le plafond d'endettement ; les préavis que j'appelle administratifs comprenant le taux d'imposition et le budget 2022 ; nous avons attribué à la Municipalité un crédit d'étude préliminaire de CHF 105'000.- pour l'aménagement de l'interface de la gare d'Etoy ; nous avons nommé une Commission pour l'étude d'un préavis municipal concernant le réaménagement routier autour du collège des Écureuils ; nous avons commandé à la Commission d'urbanisme une réflexion sur l'éclairage public ; enfin un postulat a été déposé en septembre dernier par M. M. Thomson sur l'aménagement d'un parcours mobilité douce entre notre Commune et la gare d'Allaman, postulat qui a obtenu une réponse de la Municipalité.

Au niveau de la composition du Conseil nous avons déjà fait appel au deuxième suppléant : M. T. Chiaravalloti. Le premier : M. G. Laville ayant été appelé dès le début de la législature en remplacement de M. B. Cuanoud nommé préfet du district de Morges.

Pour ma part, le bilan que je tire de cette première année est positif, les interventions sont de qualité, vous me semblez bien engagés pour notre Commune, les rapports des Commissions sont toujours arrivés dans les temps et dans la forme protocolaire. Je vous remercie donc chaleureusement de votre engagement et participation aux travaux du législatif communal. J'entends bien que l'étude des préavis n'est pas forcément toujours passionnante, les comptes et budget sont des préavis ardues pour ceux qui n'aiment pas les chiffres, mais il est important que vous représentiez les citoyens de notre Commune, les différentes zones et quartiers, les différentes attentes et besoins. Si la Municipalité est parfaite le Conseil n'a plus grand-chose à faire, soit avaliser des décisions et crédits, accepter des règlements... mais soyez attentifs : nul n'est parfait. Nous avons de grands défis devant nous,

notamment énergétiques, climatiques et sociaux. Plus que jamais notre Commune, notre collectivité d'Etierruz a besoin de vous et de vos connaissances. Alors encore une fois un grand merci à vous tous.

Je souhaite remercier plus particulièrement ceux qui se sont engagés dans des Commission ad hoc ou permanentes, je souhaite remercier les membres du Bureau, les vice-présidents et particulièrement notre secrétaire qui est toujours aussi motivée et efficace, j'ai beaucoup apprécié sa collaboration ces trois dernières années. Je remercie l'huissier et profite de lui souhaiter un très joyeux anniversaire. Finalement je remercie la Municipalité pour leur très bonne collaboration, leur engagement pour la collectivité et la réalisation des grands travaux que nous avons votés. Merci également à tout le personnel communal dont nous avons quelques représentants parmi nous. Pour moi c'est une page qui se tourne avec ce dernier rapport de président, j'ai eu beaucoup de plaisir à conduire les débats pendant ces trois dernières années, même si ces dernières ont été un peu particulières, j'emporterai un excellent souvenir de cette fonction de président.

8. Rapport du syndic :

- M. J. Fernandez – syndic : Cette séance du Conseil marque la fin de la première année de cette législature 2021-2026, le temps passe décidément très vite. Les craintes et les incertitudes entrevues fin 2020 n'ont fait que se confirmer en début d'année 2021 : la pandémie était en pleine progression, nous avons dû nous adapter aux changements que la situation imposait chaque semaine. Notre personnel a continué à œuvrer en faveur de notre population malgré parfois quelques difficultés auxquelles ils ont dû faire face. Les élections de mars 2021 ont pu se dérouler presque dans la normalité et un nouveau Conseil a été élu. Quant à votre Municipalité, elle a continué à travailler sur les dossiers en cours sans arrêt puisque la confiance de nos habitants nous a été renouvelée. Je vous fais grâce des préavis, au nombre de 9, inclus ceux qui ont été votés par le Conseil précédent. Votre Conseil et celui qui vous a précédé nous a accordé sa confiance sur les différents objets et je réitère les remerciements de la Municipalité. Ces décisions sont importantes pour le futur. La Municipalité a toujours à cœur d'investir et de s'investir pour le bien-être de la population et pour que notre Commune soit agréable et chaleureuse. Je me plais à souligner la qualité de nos relations avec votre président Luc Magnollay qui termine son mandat. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement, la qualité de son écoute et des échanges que nous avons pu partager. Les remerciements vont également au Bureau et enfin à vous Mesdames et Messieurs les Conseillers. Le résultat comptable 2021 est à nouveau positif. Comme souligné dans les conclusions du préavis, ce résultat est en majorité du aux impôts conjoncturels et nous nous devons de rester attentifs car une fois de plus, nous devons souligner que la cohésion sociale et la péréquation pèsent toujours d'un poids important sur les finances communales. Je tiens à remercier ici mes collègues de la Municipalité pour le dévouement constant au service de nos concitoyennes et concitoyens et enfin notre personnel

communal qui assure les prestations pour nos habitants. Si nous souhaitons l'oublier, il est toujours là, ce fichu virus, nous nous devons de vivre avec et de ce fait je souhaite à toutes et à tous de passer un bel été pour une fois dans une normalité retrouvée. Nous nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée et dans l'intervalle, prenez soin de vous et des vôtres.

9. Nomination du président :

- M. L. Magnollay – président : J'ai l'immense privilège de pouvoir présenter le premier vice-président au poste de président : M. C. FÜRER. De retour d'un séjour de 4 ans à l'étranger, Christophe a posé ses valises à Etoy en 2009. Ce choix, initialement guidé par la situation géographique très intéressante de notre Commune, lui a permis de découvrir un village paisible dynamique et engagé, notamment au niveau de l'accueil en crèche et en parascolaire selon ses dires. Il s'est présenté à l'élection de notre Conseil afin de mieux connaître notre Commune et prendre part à la vie de celle-ci. Au Conseil depuis 2013, il a participé à plusieurs Commissions avant de rejoindre le Bureau en 2018, tout d'abord comme scrutateur suppléant puis comme vice-président. Christophe aimerait à présent clôturer son engagement au sein du Bureau du Conseil en tant que président. Il est prêt à relever les défis qui l'attendent, conscient d'une éventuelle évolution de notre Conseil en fin de législature vers une élection au système proportionnel et les révisions des règlements conséquents. J'ai apprécié travailler avec lui, il est précis et consciencieux, comme vous avez pu vous en rendre compte. Je vous le recommande. C'est une proposition mais il peut y en avoir d'autre, ne soyez pas timides.

M. C. FÜRER est élu à l'unanimité.

10. Nomination des vice-présidents :

- M. L. Magnollay – président : Je présente au poste de première vice-présidente Mme S. THURY. Est-il encore nécessaire de présenter Sophie ? Tout le monde la connaît tant elle s'engage dans ce village en tant que présidente de l'USL, pour la fête au village... Elle connaît bien le village et ses habitants, toujours prête à rendre des services à l'un et à l'autre. Deuxième vice-présidente depuis plusieurs années, 2016, j'ai beaucoup de plaisir à collaborer avec elle. Les pieds bien sur terre mais pas les deux dans le même soulier, je vous la recommande pour ce poste.

Mme. S. Thury est élue tacitement.

- Mme. I. Golay : Je présente au poste de deuxième vice-président M. T. JAKOB qui est au Conseil depuis 2007, il a fait partie de la Commission de gestion pendant 3 ans, a fait une petite pause pour revenir, il a passé 2 ans à la présidence de cette Commission, il est fort sympathique et je vous le recommande.

- M. C. FÜRER : Je présente la candidature de M. J.-F. LANGE. Il est arrivé à Etoy en 2009, il a intégré le Conseil en 2016, il a aussi fait partie de

la Commission de gestion deux fois, de plusieurs Commission ad hoc et enfin il a rejoint notre Bureau en tant que scrutateur suppléant l'année dernière. C'était l'occasion de participer à des dimanches sympathiques. Il s'est aussi engagé dans la Commission pour le développement durable, un sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

M. T. Jakob est élu par 25 voix (19 voix pour M. J.-F. Lange).

11. Nomination des Scrutateurs :

- M. L. Magnollay – président présente la candidature de Mme. J. Dutrançois.
- M. J.-F. Lange se présente.

Mme. J. Dutrançois et M. J.-F. Lange sont élus à l'unanimité.

12. Nomination des Scrutateurs suppléants :

- Mme. C. Herzog se présente.
- Mme S. Jara se présente.

Mme.S. Jara et Mme C. Herzog sont élues à l'unanimité.

13. Nomination de la Commission de gestion :

- M. L. Magnollay – président précise que M. T. Jakob n'est plus rééligible à ce poste.
- Mme I. Golay présente les candidatures de M. G. Laville, M. F. Blanc, M. R. Roussel. Je viens de faire 1 an, je ne me représente pas pour des raisons personnelles. C'est une Commission très intéressantes car on a accès à beaucoup de choses pour notamment comprendre comment la Commune fonctionne et on interagit avec plusieurs intervenants très coopératifs, c'est une position très intéressante, n'hésitez pas.
- Mme H. Laurent se présente.
- M. M. Corthay se présente.
- Mme P. Hitz-Lepori se présente.
- Mme V. Elamly se présente.

Mme H. Laurent, M. F. Blanc, M. R. Roussel, M. G. Laville, M. M. Corthay, Mme P. Hitz-Lepori, Mme V. Elamly sont élus à l'unanimité.

14. Nomination d'un membre à la Commission de recours :

- M. G. Knigge se présente.

M. G. Knigge est élu à l'unanimité.

15. Propositions individuelles :

- M. L. Magnollay – président : la Commission ad hoc chargée du préavis n°02-2022, en charge d'étudier le réaménagement routier autour du Collège des Écureuils n'a pas encore fonctionné, or nous avons un membre qui ne peut plus en faire partie en raison des nominations de ce soir (M. C. Furer), il y aurait donc éventuellement une place disponible.

- M. V. Payot se présente.

- M. J. Kohler se présente.

M. J. Kohler est élu avec 24 voix (21 voix pour M. V. Payot).

- M. J. Fernandez - syndic : Je fais un sondage à la place de mon collègue M. C. Viquerat qui est malheureusement malade. Tout le monde connaît la Dacia rouge du service de la voirie qui est en photo sur l'écran ? C'est un véhicule qui est très pratique pour faire des petites tournées, porter quelques bancs, ramasser les poubelles, s'occuper de la déchetterie...Mais cet outil « tousse » très fort, soit fuite d'huile en 2021, grosse alerte sur la boîte à vitesses ce printemps, il arrive un petit peu en bout de course. On a commencé à chercher un remplaçant. Pour info cette Dacia Logan a été achetée en 2011 pour CHF 16'500.- et il n'existe plus de véhicule comparable sur le marché actuellement. Si nous voulons rester avec un pick-up moderne ou un utilitaire léger avec capot fixe, le budget approximatif est de CHF 35'000.- sans option, pour un véhicule propulsé avec du diesel. Si on part sur la gamme électrique, nous avons testé dernièrement des véhicules pratiques et le budget passe à environ CHF 70'000.- sans option. On aimerait bien avoir vos avis car on commence à préparer le budget et qu'on ne prévoit pas de faire un préavis puisqu'il s'agit d'un remplacement.

- M. V. Bovet : Avez-vous posé la question au personnel communal qui sera l'utilisateur principal ?

- M. J. Fernandez – syndic : Ils ont pu tester deux véhicules électriques et sont assez pour.

- M. M.-O. Christinat : Au vu de l'époque actuelle et notamment les 2 derniers jours, il semble que la Municipalité doive montrer l'exemple et investir ce qu'il faut, même si cela a un coût.

- M. J.-F. Lange : Avez-vous fait une étude de coût sur le long terme et pas seulement une comparaison du prix d'achat, mais en prenant en compte l'entretien moins cher pour les véhicules électriques, recharges possibles sur le site des Communaux en utilisant les panneaux solaires... ? Et je soutiens tout à fait le point de M. M.-O. Christinat sur le fait qu'on se doit de montrer l'exemple.

- M. R. Corthay : C'est clair que si on part sur un véhicule électrique on a largement de quoi le recharger sur les Communaux. On n'a pas fait d'études sur le coût réel du véhicule après achat. On a regardé le modèle Goupil : le petit modèle est trop juste pour avoir deux personnes devant sans ouvrir les fenêtres, le modèle au-dessus est plus grand et roule à 80 km/h, d'ailleurs l'employé qui l'a testé m'a dit « c'est ça ou rien » ce à quoi j'ai répondu « ce sera donc rien car il coûte trop cher ».

- M. V. Payot : Je crois que nous sommes au 21^{ème} siècle depuis 22 ans, il faut donc que nous allions de l'avant. Je rappelle aussi que financièrement, l'achat d'un tel véhicule peut être partiellement amorti par le fonds durable.

- M. R. Favre : Combien de kilomètres y a-t-il au compteur de la Dacia ? Ce que je veux vous faire comprendre par cette question c'est qu'au coût actuel de l'essence, c'est un véhicule qui coûte beaucoup plus cher que les CHF 16'500.- que vous avez mis au début alors qu'on a toute cette électricité qui est gratuite. Je rejoins aussi mes collègues dans le choix de l'électrique.

- M. G. Biondi-Morra : Pour être utilisateur d'un véhicule électrique depuis 6 ans, je suis extrêmement satisfait et j'ai de très bonnes surprises il y a plein de choses qui sont moins chères, il y a énormément de gains réalisés à la suite de l'achat, il ne faut donc pas rester sur le prix d'achat.

- M. D. Olaya : On parle tout le temps de durabilité, je pense donc qu'aujourd'hui on se doit de montrer l'exemple, de plus les comptes de la Commune sont positifs. Et pour répondre partiellement à la question de M. J.-F. Lange, il y a pratiquement peu ou pas d'entretien.

- M. T. Chiaravalloti : Pourquoi pas un hybride ?

- M. J. Fernandez – syndic : Je crois que nous sommes dans une période où il faut choisir. L'hybride nous ferait encore rester dans le diesel. La Commune est bien fournie au niveau des panneaux solaires notamment. Il faut aussi savoir que la nouvelle salle de gym aura près de 1'300m² de panneaux solaires sur le toit et encore toute la façade sud. Le sondage a l'air de partir dans le sens de l'électrique. De plus je ne suis pas sûr qu'on puisse trouver beaucoup de véhicule hybride avec le pont qui se lève.

- M. P. Lüthi : Je ne vais pas venir sur le thème diesel ou électrique mais plutôt : avez-vous penser à un bus ? Sur un pick-up quand il pleut on ne peut rien charger, je sais que les employés charrient du matériel pour les écoles, et le travail l'hiver est plus facile avec un bus. On ne peut jamais le laisser sans surveillance quand il est chargé. J'opterais plutôt pour quelque chose de fermé.

- M. J.-M. Schlaeppi : Le véhicule dont on a parlé tout à l'heure a une partie du pont qui est ouverte mais il a également un gros caisson de rangement derrière la cabine, cela répond à la problématique des outils sur le véhicule. Et le fait d'avoir un pont libre est quand même plus pratique pour mettre les feuilles mortes, les poubelles...

- M. V. Bovet : Pour les prochaines séances dans cette salle, serait-il possible d'installer des micros sans fil car en raison des bruits extérieurs certaines interventions sont presque inaudibles, c'est assez pénible.

- Mme S. Thury : Comme on parle de la salle, ne serait-il pas possible d'installer des ventilateurs au plafond au vu de la chaleur intenable expérimentée lors de la dernière séance de l'année à chaque fois ?

- Mme P. Hitz-Lepori : Jacques et moi avons décidé d'arrêter l'organisation des fenêtres de l'Avent. Nous l'avons fait pendant 23 saisons. Nous serons très contents si quelqu'un reprend la relève ou si une autre formule est mise en place car on a vu que l'intérêt des familles, des personnes privées, a bien diminué ces dernières années, c'est devenu plutôt commercial, le COVID n'a pas aidé. Nous

remercions la Municipalité qui nous a aidés dans l'aspect financier. Cela ne veut pas dire que nous ne participerons pas à une éventuelle fenêtre du Conseil mais plus de manière globale.

- M. L. Magnollay – président : Nous vous remercions chaleureusement pour toutes ces années d'engagement et d'organisation.

- M. M.-O. Christinat : Petit coup de pub pour les voitures Mobility et les vélos Pick-e-Bike. Le prix de l'abonnement annuel est de CHF 130.- ou CHF 43.- pour un test de 4 mois. Pour CHF 130.- vous avez l'assurance d'être dépannés partout dans toutes les gares, dans tous les endroits. Par exemple j'avais un aller-retour à faire entre Morges et Etoy, ça m'a pris 1h et m'a coûté CHF 15.-. Pour Pick-e-Bike on est à CHF 0,25.- la minute, sans coût de départ, on ne met jamais 1h. Pour aller d'Etoy à Aubonne, ça m'a pris 8 minutes et m'a coûté CHF 2.-, en bref c'est rapide et pas cher. Un dernier conseil pour Pick-e-Bike : téléchargez l'application la veille de l'utilisation prévue car cela prend 1 jour pour valider votre compte. Ensuite c'est très simple d'utilisation, vous photographiez le vélo au départ, quand vous arrivez l'application s'arrête, c'est une application très bien faite.

- Mme A. Roulet-Wyss : Je regrette que Pick-e-Bike ne propose qu'un seul et unique type de vélo réservé exclusivement aux détenteurs d'un permis de conduire. Les jeunes et les personnes sans permis de conduire sont ainsi exclues de ce service. Ne peut-on pas envisager une diversification de l'offre ?

- M. J. Fernandez – syndic : D'après Pick-e-Bike c'est à l'étude mais le projet n'est pas encore abouti.

- M. L. Magnollay – président remercie l'Assemblée et souhaite à tous et à toutes un bon repas de fin d'année ainsi qu'un bel été.

Séance levée à 20h30

Prochaine séance :
12 septembre 2022

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

